

Image not found or type unknown



Opposition administrative

Par **giome**, le **14/09/2017** à **20:13**

Bonjour,rnrnJ'aurais besoin de votre avis éclairé. rnrnMa banque vient de m'informer d'une opposition administrative émise par le trésor public à mon encontre, pour un montant de 375€. rnrnJ'ai donc creusé un peu et ce titre est émis pour le compte du service des amendes de ma ville.rnCela correspond donc à une amende forfaitaire majorée pour stationnement très gênant ou dangereux... rnrnLà où ça coince c'est que je n'ai jamais reçu d'avis de contravention, normal ou majoré et que je n'ai pas eu d'avis sur mon pare brise. rnJe précise que mon certificat d'immatriculation est à jour concernant l'adresse. rnJe me doute que je dois traiter avec l'officier du ministère public, mais comment contester une amende dont je n'ai aucune trace ?rnrnMerci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **14/09/2017** à **22:50**

BsrrnBon courage pour faire admettre cela, car au total, avant d' en arriver là il doit y avoir plusieurs relances, dont je vous conseille de demander copie.